

CQP Plasturgie

OUTIL ① bis

Information sur la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

Vous souhaitez obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle Plasturgie (CQP Plasturgie) par la validation des acquis de l'expérience.

Ce document vous permet :

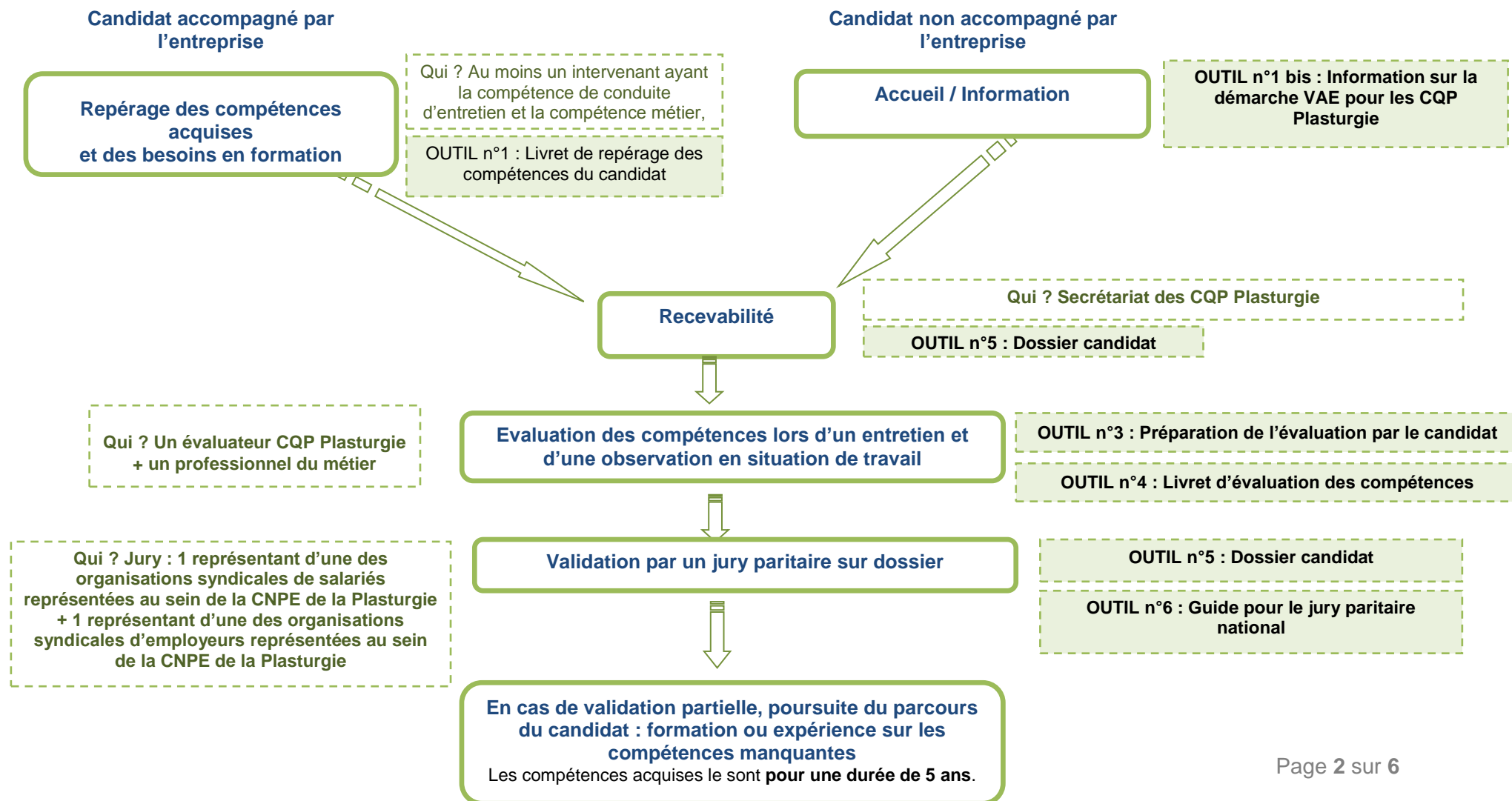
- d'identifier le CQP Plasturgie le plus adapté à votre expérience,
- d'avoir une vision claire des différentes étapes de la démarche.

Ces CQP Plasturgie vous concernent si vous avez réalisé des activités de production en plasturgie (durée minimum d'expérience exigée de 1 an).

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : MODE D'EMPLOI

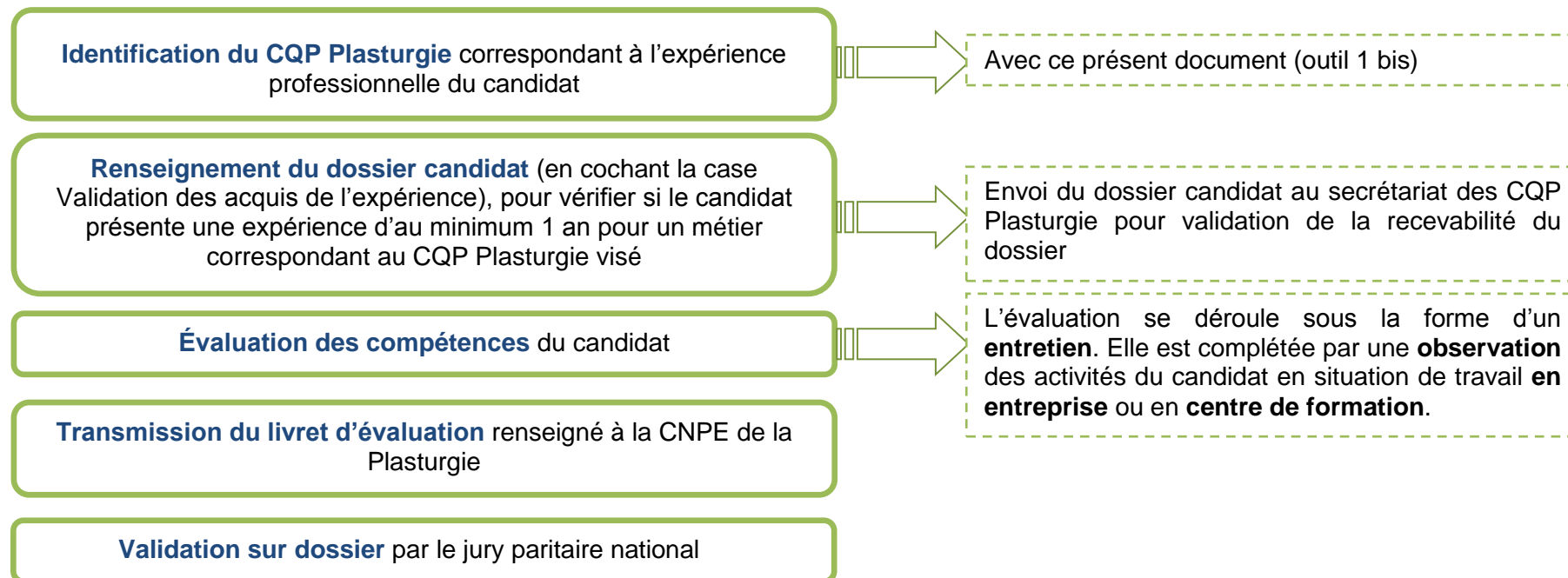
Le principe de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) consiste à évaluer les compétences qui ont été acquises par le candidat au travers de son expérience, notamment professionnelle, et à les comparer aux exigences du référentiel d'un diplôme, d'un titre ou d'un Certificat de Qualification Professionnelle.

Le candidat doit avoir exercé des activités en relation avec le CQP Plasturgie visé sur une durée d'au moins trois ans à la date de sa demande. Elle se déroule selon les parcours suivants :



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE : MODE D'EMPLOI

Pour obtenir un **CQP Plasturgie** par la VAE, vous devez suivre les étapes suivantes :



La décision du jury paritaire national peut porter sur :

- une **validation totale** du CQP,
- une **validation partielle** du CQP : les compétences validées sont indiquées par le jury
- Pas de validation

Dans le cas où le jury délivre uniquement certaines compétences, le candidat peut poursuivre son parcours :

- ➔ **soit en suivant une formation sur les compétences manquantes, au sein d'un organisme de formation,**

➔ **soit en** complétant son expérience **professionnelle en entreprise afin de développer les compétences qui lui** manquent.

A noter ! Les compétences acquises le sont **pour une durée de cinq ans**.

La **durée de l'expérience** correspondant à **cette condition** doit être au minimum de **1 an**. Il s'agit de la **durée réelle de l'expérience**, y compris en discontinu, et non d'une période.

« Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte dans la durée d'expérience requise. » (Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002).

QUELLES ACTIVITES AVEZ-VOUS REALISEES ?

ATTENTION ! Vous ne pouvez présenter qu'un seul CQP Plasturgie à la fois.

ACTIVITES		CQP Plasturgie correspondant
Avez-vous principalement :		Si oui, vous pouvez renseigner la demande de recevabilité (dossier candidat) pour le CQP Plasturgie suivant :
Réalisé des opérations de production de pièces, manuellement ou avec des outils ou petits équipements ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Opérateur spécialisé en assemblage parachèvement finitions
Réalisé de la conduite d'équipement de fabrication ? des réglages ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Conducteur d'équipement de fabrication
Réalisé les changements de moules et/ou mandrins, les démarrages, les réglages et mises au point des équipements de fabrication ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Monteur régleur d'équipement de fabrication
Organisé et contrôlé les activités d'opérateurs sur une ligne de fabrication ou un îlot ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Coordinateur de ligne ou d'îlot
Organisé la production et encadré une équipe ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Responsable d'équipe
Assuré l'appui technique à la production (création de procédures de mise à disposition, définition des paramètres de marche, optimisation du procédé ou des équipements) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Technicien de production
Réalisé la fabrication de pièces en matériaux composites ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Opérateur spécialisé en matériaux Composites
Réalisé des ouvrages de chaudronnerie (cuves, bacs, tuyauteries, pièces du type présentoirs publicitaires, enseignes) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Chaudronnier plastique
Réalisé la fabrication et l'assemblage d'ouvrages de menuiseries extérieures (portes, fenêtres, clôtures) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	CQP Plasturgie Assembleur monteur en menuiseries extérieures

A QUI VOUS ADRESSER ?

Lorsque vous avez identifié le CQP en adéquation avec votre expérience, vous pouvez :

- vous rapprocher du service Ressources Humaines de votre entreprise afin d'obtenir le dossier candidat.
- vous adresser au secrétariat des CQP Plasturgie afin d'obtenir le dossier candidat ainsi que les coordonnées d'organismes de formation pouvant vous accompagner dans votre démarche VAE.